



N° AT 26-127

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation travaux  
Rue du Docteur Jean Pidoux  
Commune de POUQUES-LES-EAUX

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**  
**VU** l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3  
**VU** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8<sup>ème</sup> partie.  
**VU** la demande de l'entreprise Réha Assainissement en date du 08 septembre 2026.  
**Considérant** qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux afin de procéder à la réhabilitation du réseau d'assainissement.

### ARRÊTÉ

**Article 1er :** Le Maire autorise les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par l'entreprise Réha Assainissement rue du Docteur Jean Pidoux **du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 02 octobre 2026 de 8h à 17h30.**

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**Article 3 :** L'entreprise se mettra en lien avec l'entreprise SADE présente sur cette période afin de maintenir une circulation alternée manuelle ou à l'aide de feux tricolores.

**Article 4 :** La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle livre I, 8<sup>ème</sup> partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise Réha assainissement en complément de l'entreprise SADE pour la période commune.

**Article 5 :** L'entreprise est en charge de l'information aux riverains.

**Article 6 :** L'entreprise est seule responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

**Article 7 :** Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise Réha Assainissement, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 10 septembre 2026  
Le 1er Adjoint,  
Gilles Bertrand

Mairie de Pougues-les-Eaux  
90 Parc Simone Veil  
58320 Pougues-les-Eaux  
03 86 90 96 00  
[mairie@ville-pouguesleseaux.fr](mailto:mairie@ville-pouguesleseaux.fr)

